

Biologie médicale

RNCP40027 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 5
Sigle	BTS — Brevet de technicien supérieur
Code(s) NSF	331
Formacode(s)	43476
Code(s) ROME	J1302
Code(s) CFD	32033112 (BTS)
Type d'enregistrement	Enregistrement de droit
Date d'échéance	31/12/2029

Certificateur(s)

MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE · SIRET : 11004401300040

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

Les titulaires du brevet de technicien supérieur « Biologie médicale » exercent principalement la profession réglementée de technicien ou de technicienne de laboratoire médical (TLM).

La profession est régie par les articles L.4352-1 à L.4352-9 du Code de la santé publique (CSP).

L'activité du TLM se déroule dans les laboratoires de biologie médicale de structures hospitalières ou de cliniques, de laboratoires privés, de laboratoires de recherche et développement médical, d'anatomie et cytologie pathologiques, d'établissements français du sang, de laboratoires de biologie de la reproduction.

Le titulaire du BTS « Biologie médicale » assure, sous la responsabilité d'un biologiste médical ou d'un médecin spécialiste qualifié en anatomie et cytologie pathologiques, la réalisation technique des examens de biologie médicale ou d'examen d'anatomie et de cytologie pathologiques qui concourent à la prévention, au dépistage, au diagnostic ou à l'évaluation du risque de survenue d'états pathologiques, à la décision et à la prise en charge thérapeutiques, à la détermination ou au suivi de l'état physiologique ou physiopathologique de l'être humain.

Il prend en compte les contraintes réglementaires, environnementales et économiques relevant des structures dans lesquelles il exerce.

Le TLM titulaire du BTS « Biologie médicale » a pour mission de mettre en œuvre les examens, utilisant des techniques analytiques de microbiologie, biochimie, hématologie, génétique, pharmacologie, toxicologie, d'anatomie et cytologie pathologiques, de biologie de la reproduction. Son champ d'exercice s'étend du prélèvement des échantillons biologiques, à la réalisation de l'ensemble du processus analytique jusqu'à la validation technique des résultats, en respectant les procédures du laboratoire. C'est sous la responsabilité du biologiste médical ou du médecin spécialiste qualifié en anatomie et cytologie pathologiques qu'il réalise cette validation technique des résultats d'analyses.

Pour pouvoir effectuer les prélèvements de sang veineux ou capillaire au lobule de l'oreille, à la pulpe des doigts, au pli du coude, au dos de la main et en région malléolaire prévus à l'article R. 4352-13 du code de la santé publique dans les conditions prévues audit article, les titulaires du BTS « Biologie Médicale » doivent obtenir le certificat de capacité pour effectuer des prélèvements sanguins dans les conditions fixées par l'arrêté du 13 mars 2006 fixant les conditions de délivrance du certificat de capacité pour effectuer des prélèvements sanguins en vue d'analyses de biologie médicale.

Conformément à l'article 12 de l'arrêté précité, les étudiants inscrits en dernière année d'études préparatoires aux

diplômes permettant d'exercer la profession de technicien de laboratoire médical sont autorisés à se présenter à l'épreuve théorique et, en cas de succès, à effectuer le stage. Ils ne peuvent se présenter à l'épreuve pratique qu'après avoir obtenu leur diplôme. L'ensemble des épreuves est organisé par l'agence régionale de santé du lieu de dépôt du dossier ou du lieu de formation.

Pour pouvoir effectuer les prélèvements nasopharyngés, oropharyngés, salivaires et nasaux, prévus à l'article R. 4352-13 du code de la santé publique dans les conditions prévues audit article, les titulaires du BTS « Biologie Médicale » doivent attester avoir suivi une formation spécifique à la réalisation des prélèvements nasopharyngés, oropharyngés, salivaires et nasaux conforme aux recommandations de la Société française de microbiologie et dispensée par un professionnel de santé déjà formé à ces techniques.

Les TLM titulaires du BTS « Biologie médicale » gèrent le fonctionnement du matériel, les automates, et des stocks de consommables au sein du laboratoire de biologie médicale. Ils sont formés au choix, à l'entretien et l'utilisation des équipements de laboratoire de biologie médicale. Ils réalisent les analyses et participent au rendu des résultats à l'aide des outils numériques spécifiques y compris dans un contexte d'urgence.

Chaque TLM est partie prenante dans la mise en œuvre du processus d'amélioration continue de la qualité. Il participe aux études conduites au sein du laboratoire de biologie médicale et à l'amélioration des méthodes d'analyses ; il contribue à la

conception et rédaction de nouveaux protocoles de réalisation technique. Il assure une veille documentaire. Au cœur des évolutions technologiques et réglementaires, le TLM titulaire du BTS « Biologie médicale » réalise une veille documentaire, s'inscrit dans une démarche de formation continue.

Dans le cadre de la réglementation de la prévention des risques biologiques et physico-chimiques, chaque technicien de laboratoire médical respecte et contribue à faire appliquer les règles d'hygiène, de sécurité, environnementales et de prévention des risques.

Pour mener à bien leurs missions, les techniciens de laboratoire médical travaillent au sein d'une équipe pluridisciplinaire. Ils participent, dans leur périmètre d'exercice, au parcours de soin. Ils collaborent avec les autres professionnels en interne et en externe, et développent des compétences de communication, et d'accueil et de formation des personnes en formation, et des nouveaux arrivants, en respectant le secret professionnel, dans une démarche au service du parcours de la personne prise en soins.

ACTIVITÉS VISÉES

- Planification de son activité au laboratoire
- Gestion des stocks de matériels consommables et de produits réactifs
- Vérification de la conformité métrologique des matériels
- Réalisation de la maintenance courante des équipements
- Gestion des stocks de produits biologiques à visée thérapeutique et des échantillons biologiques
- Participation au processus d'accréditation ou de certification des activités
- Analyse des risques professionnels selon les examens
- Préparation du poste de travail et des équipements
- Mise en œuvre des contrôles internes de qualité
- Traitement pré-analytique des échantillons prélevés et des pièces anatomiques
- Mise en œuvre des analyses biologiques
- Validation technique des résultats d'analyse
- Délivrance des produits sanguins labiles dans le respect de la réglementation en vigueur
- Mise en œuvre de techniques de laboratoire dans le cadre de l'aide médicale à la procréation
- Participation à la mise au point d'une technique inédite pour le laboratoire
- Contribution à la validation d'une méthode d'analyse médicale
- Comparaison d'une méthode innovante à une méthode de référence
- Coopération au sein d'une équipe pluriprofessionnelle
- Formation des pairs ou des stagiaires au poste de travail
- Communication de données personnelles de santé
- Développement professionnel
- Étude des informations relatives à un prélèvement biologique
- Accueil et prise en charge de la personne à prélever
- Préparation du prélèvement en fonction la prescription
- Réalisation en pratique simulée du prélèvement conformément aux pratiques en vigueur
- Suivi de l'échantillon et des documents associés dans le respect de la réglementation

COMPÉTENCES ATTESTÉES

- Assurer le fonctionnement des équipements et des matériels du laboratoire de biologie médicale
- Gérer les stocks et organiser l'activité conformément aux règles Hygiène Sécurité Environnement
- Mettre en œuvre le processus d'amélioration continue dans le cadre de la démarche qualité
- Rendre opérationnel quotidiennement le poste de travail au laboratoire de biologie médicale
- Mettre en œuvre les opérations préalables à l'analyse de l'échantillon
- Réaliser une analyse de biologie médicale par technique manuelle
- Conduire une analyse de biologie médicale par technique automatisée
- Exploiter les résultats des contrôles et des échantillons en vue de la validation technique
- Analyser une procédure opératoire en vue de l'adaptation d'une méthode manuelle ou automatisée au laboratoire de biologie médicale
- Participer au processus d'accréditation dans le cadre d'une vérification ou d'une validation d'une méthode
- Identifier la fraction sanguine à visée thérapeutique à délivrer
- Sélectionner les cellules reproductrices en vue d'une aide médicale à la procréation
- Communiquer dans un contexte de relation interprofessionnelle
- Coopérer et former dans le cadre de son domaine de compétences
- Maîtriser les modalités et les outils de communication dans le respect des règles du secret professionnel et de la sécurité numérique
- Effectuer une veille documentaire en anglais et en français
- Développer sa pratique professionnelle
- S'approprier les compétences numériques en santé
- Analyser les informations nécessaires à la réalisation d'un prélèvement biologique
- Interagir avec la personne prélevée dans une situation de prélèvement biologique
- Réaliser en pratique simulée un prélèvement biologique
- Identifier une situation particulière et une situation d'urgence

Blocs de compétences

RNCP40027BC01 — Mettre en œuvre une démarche qualité et une organisation opérationnelle au sein du laboratoire de biologie médicale

LISTE DE COMPÉTENCES

- Assurer le fonctionnement des équipements et des matériels du laboratoire de biologie médicale
- Gérer les stocks et organiser l'activité conformément aux règles Hygiène Sécurité Environnement
- Mettre en œuvre le processus d'amélioration continue dans le cadre de la démarche qualité

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Scolaires (établissements publics ou privés sous contrat), Apprentis (CFA ou sections d'apprentissage habilités), Formation professionnelle continue (établissements publics habilités).

CCF 1 situation d'évaluation

Formation professionnelle continue (établissements publics habilités à pratiquer intégralement le CCF pour ce BTS).

CCF 1 situation d'évaluation

Scolaires (établissements privés hors contrat), Apprentis (CFA ou sections d'apprentissage non habilités), Formation professionnelle continue (établissements non habilités), Au titre de leur expérience professionnelle, Enseignement à distance.

Ponctuelle orale

RNCP40027BC02 — Réaliser les analyses médicales les plus courantes

LISTE DE COMPÉTENCES

- Rendre opérationnel quotidiennement le poste de travail au laboratoire de biologie médicale
- Mettre en œuvre les opérations préalables à l'analyse de l'échantillon
- Réaliser une analyse de biologie médicale par technique manuelle
- Conduire une analyse de biologie médicale par technique automatisée
- Exploiter les résultats des contrôles et des échantillons en vue de la validation technique

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Scolaires (établissements publics ou privés sous contrat), Apprentis (CFA ou sections d'apprentissage habilités),

Formation professionnelle continue (établissements publics habilités).

CCF 2 situations d'évaluation

Formation professionnelle continue (établissements publics habilités à pratiquer intégralement le CCF pour ce BTS).

CCF 2 situations d'évaluation

Scolaires (établissements privés hors contrat), Apprentis (CFA ou sections d'apprentissage non habilités), Formation professionnelle continue (établissements non habilités), Au titre de leur expérience professionnelle, Enseignement à distance.

Ponctuelle pratique

RNCP40027BC03 — Améliorer les méthodes d'analyse de biologie médicale et mettre en œuvre les pratiques à visée thérapeutique

LISTE DE COMPÉTENCES

- Analyser une procédure opératoire en vue de l'adaptation d'une méthode manuelle ou automatisée au laboratoire de biologie médicale
- Participer au processus d'accréditation dans le cadre d'une vérification ou d'une validation d'une méthode
- Identifier la fraction sanguine à visée thérapeutique à délivrer
- Sélectionner les cellules reproductrices en vue d'une aide médicale à la procréation

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Scolaires (établissements publics ou privés sous contrat), Apprentis (CFA ou sections d'apprentissage habilités), Formation professionnelle continue (établissements publics habilités).

Ponctuelle écrite

Formation professionnelle continue (établissements publics habilités à pratiquer intégralement le CCF pour ce BTS).

Ponctuelle écrite

Scolaires (établissements privés hors contrat), Apprentis (CFA ou sections d'apprentissage non habilités), Formation professionnelle continue (établissements non habilités), Au titre de leur expérience professionnelle, Enseignement à distance.

Ponctuelle écrite

RNCP40027BC04 — Assurer la relation, la collaboration et le développement professionnels

LISTE DE COMPÉTENCES

- Communiquer dans un contexte de relation interprofessionnelle
- Coopérer et former dans le cadre de son domaine de compétences
- Maîtriser les modalités et les outils de communication dans le respect des règles du secret professionnel et de la sécurité numérique
- Effectuer une veille documentaire en anglais et en français
- Développer sa pratique professionnelle
- S'approprier les compétences numériques en santé

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Scolaires (établissements publics ou privés sous contrat), Apprentis (CFA ou sections d'apprentissage habilités), Formation professionnelle continue (établissements publics habilités).

Ponctuelle orale

Formation professionnelle continue (établissements publics habilités à pratiquer intégralement le CCF pour ce BTS).

Ponctuelle orale

Scolaires (établissements privés hors contrat), Apprentis (CFA ou sections d'apprentissage non habilités), Formation professionnelle continue (établissements non habilités), Au titre de leur expérience professionnelle, Enseignement à distance.

Ponctuelle orale

RNCP40027BC05 — Préparer la mise en œuvre de prélèvements de sang et d'autres échantillons biologiques et les réaliser en pratique simulée

LISTE DE COMPÉTENCES

- Analyser les informations nécessaires à la réalisation d'un prélèvement biologique
- Interagir avec la personne prélevée dans une situation de prélèvement biologique
- Réaliser en pratique simulée un prélèvement biologique
- Identifier une situation particulière et une situation d'urgence

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Scolaires (établissements publics ou privés sous contrat), Apprentis (CFA ou sections d'apprentissage habilités), Formation professionnelle continue (établissements publics habilités).

CCF 1 situation d'évaluation

Formation professionnelle continue (établissements publics habilités à pratiquer intégralement le CCF pour ce BTS).

CCF 1 situation d'évaluation

Scolaires (établissements privés hors contrat), Apprentis (CFA ou sections d'apprentissage non habilités), Formation professionnelle continue (établissements non habilités), Au titre de leur expérience professionnelle, Enseignement à distance.

Ponctuelle écrite

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

Le titulaire du BTS Biologie médicale exerce dans les structures publiques ou privées suivantes :

- les laboratoires de biologie médicale hospitaliers ;
- les laboratoires de biologie médicale « de ville » ;
- les sites de prélèvements (pour les diplômés également détenteurs du certificat de capacité à effectuer des prélèvements sanguins ou habilités à réaliser des prélèvements nasopharyngés, oropharyngés, nasaux et salivaires) ;
- les laboratoires de biologie de la reproduction ;
- les laboratoires d'anatomie et cytologie pathologiques ;
- les laboratoires des établissements français du sang ;
- les laboratoires des centres de lutte contre le cancer ;
- les laboratoires recherche et développement à visée diagnostique et thérapeutique.

Il exerce également en biologie délocalisée.

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

Emplois les plus courants occupés par les diplômés du BTS Biologie médicale :

- Technicien supérieur de laboratoire médical (référentiel métier 05L100)
- Technicien supérieur d'analyses médicales
- Technicien supérieur en biologie médicale
- Technicien préleveur sur site péri-analytique
- Technicien de maintenance partagée
- Technicien qualité en laboratoire de biologie médicale
- Technicien supérieur de biologie
- Technicien supérieur en anatomie et cytologie pathologiques
- Technicien supérieur en biologie de la reproduction
- Technicien supérieur en Etablissement Français du Sang

RÉGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

Code de la santé publique : articles L. 4352-1 à L. 4352-9

Pour pouvoir effectuer les prélèvements de sang veineux ou capillaire au lobule de l'oreille, à la pulpe des doigts, au pli du coude, au dos de la main et en région malléolaire prévus à l'article R. 4352-13 du code de la santé publique dans les conditions prévues audit article, les titulaires du BTS « Biologie Médicale » doivent obtenir le certificat de capacité pour effectuer des prélèvements sanguins dans les conditions fixées par l'arrêté du 13 mars 2006 fixant les conditions de délivrance du certificat de capacité pour effectuer des prélèvements sanguins en vue d'analyses de biologie médicale.

Conformément à l'article 12 de l'arrêté du 13 mars 2006 fixant les conditions de délivrance du certificat de capacité pour effectuer des prélèvements sanguins en vue d'analyses de biologie médicale, les étudiants inscrits en dernière année du BTS « Biologie médicale » sont autorisés à se présenter à l'épreuve théorique et, en cas de succès, à effectuer le stage organisé par l'agence régionale de santé du lieu de dépôt du dossier ou du lieu de formation. Ils ne peuvent se présenter à l'épreuve pratique qu'après avoir obtenu leur diplôme.

La formation théorique et pratique sous forme de simulation aux prélèvements sanguins proposée dans le bloc de compétences 5 du BTS « Biologie médicale » est conforme au programme de formation de l'arrêté du 13 mars 2006 précité. Elle permet de préparer les étudiants aux différentes compétences professionnelles liées aux prélèvements sanguins.

Outre les prélèvements sanguins, les étudiants suivent également une formation théorique spécifique à la réalisation des prélèvements nasopharyngés, oropharyngés, salivaires et nasaux conforme aux recommandations de la Société française de microbiologie et dispensée par un professionnel de santé déjà formé à ces techniques. La formation théorique et pratique sous forme de simulation est dispensée en établissement de formation. Pour pouvoir effectuer les prélèvements nasopharyngés, oropharyngés, salivaires et nasaux, prévus à l'article R. 4352-13 du code de la santé publique dans les conditions prévues audit article, les titulaires du BTS « Biologie Médicale » doivent attester avoir suivi une formation spécifique à la réalisation des prélèvements nasopharyngés, oropharyngés, salivaires et nasaux conforme aux recommandations de la Société française de microbiologie et dispensée par un professionnel de santé déjà formé à ces techniques.

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Très élevée (5/5)
Facteurs principaux	Manque de main-d'œuvre disponible, Lien formation-emploi, Conditions de travail contraignantes
Salaire médian (mensuel)	2 000 €
Diplôme le plus fréquent	Bac général, technologique, professionnel ou équivalent en services aux personnes (42 % des actifs en emploi)
Familles professionnelles (FAP)	V3X70 — Techniciens médicaux et préparateurs · tension 5/5 (Très élevée)
Projets de recrutement (BMO 2026)	7 237
Jugés difficiles à recruter	58 %
Emplois saisonniers	10 %
Familles professionnelles (FAP)	V3X70 — Techniciens médicaux et préparateurs

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation continue, Apprentissage, Contrat de professionnalisation, Candidature individuelle, VAE

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE, APPRENTISSAGE, CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION, CANDIDATURE INDIVIDUELLE, VAE

Le jury, nommé pour chaque session par arrêté du recteur d'académie, est présidé par un enseignant-chercheur ou par un inspecteur d'académie-inspecteur pédagogique régionale de la spécialité du diplôme. Il est composé à parts égales :

- De professeurs de l'enseignement public, représentant la majorité des personnels enseignants, dont un enseignant-chercheur, et s'il y a lieu, de professeurs de l'enseignement privé sous contrat ou exerçant en centre de formation d'apprentis ou en section d'apprentissage.
- De membres de la profession intéressée par le diplôme, employeurs et salariés.

ACCESSIBLE EN OUTRE-MER

Nouvelle-Calédonie, Polynésie française

Financement en alternance (NPEC)

Niveau de prise en charge d'un contrat d'apprentissage par les OPCO, fixé par France compétences par branche professionnelle (CPNE).

Prise en charge usuelle	8 088 €
--------------------------------	---------

Prise en charge	Branches concernées
8 088 €	Valeur par défaut · 213 branches

Base légale

Date d'échéance de l'enregistrement	31/12/2029
Date de dernière délivrance possible	31/12/2032

Liens avec d'autres certifications

ANCIENNES VERSIONS
RNCP5298

Pour plus d'informations

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/40027/>

Où se former

Formations référencées	17
Organismes	5
Régions couvertes	4
Prix indicatif	1 680 € – 21 360 €
Durée	1215 – 1567 h

Offre de formation — MonCompteFormation (Caisse des Dépôts), licence ouverte.

Se former en apprentissage

Formations en apprentissage	39
Organismes gestionnaires (CFA)	34
Organismes formateurs	36
Régions couvertes	9
Départements couverts	20
Organismes certifiés Qualiopi	34
Sessions	de 08/2025 à 07/2029

Catalogue des formations en apprentissage — réseau des Carif-Oref. Sans frais pour l'alternant : formation financée par l'OPCO de la branche (NPEC).

Demande CPF — formations engagées

Dossiers CPF engagés	28
Montant total engagé	82 270 €
Coût moyen par dossier	2 938 €

Durée moyenne	1081 h
Période	08/2025 – 08/2026
France compétences	63 %
Reste à charge titulaire	23 %
France Travail	14 %
Compte d'engagement citoyen	0 %

Formations engagées via le CPF — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.